

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION

23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

23 septembre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yoline LAUGERA,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,
Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 15

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : Prêt bancaire et choix de l'organisme

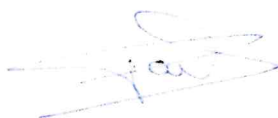
Monsieur le Maire explique, afin de finaliser les travaux de l'extension de la cantine et création du bâtiment périscolaire, dans l'attente du solde des subventions, il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'un montant de 200 000,00 € (deux-cents mille euros) pour une durée de 2 ans.

Plusieurs organismes ont été contactés

Le Conseil municipal, après avoir délibéré avec 14 voix pour
Monsieur Ludovic MAHÉ ne prenant pas part au vote ayant lui-même travaillé dans cet établissement.

- Fait le choix de solliciter le Crédit Agricole, le taux du prêt étant le plus attractif, 2,73 % (les frais de dossier s'élèvent à 0,10 % soit 200,00 €)
- Autorise la Maire à signer tous les documents nécessaires

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

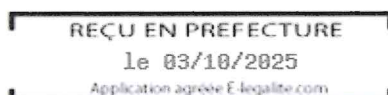


Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION

23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

23 septembre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGNY, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 15

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystél GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : Avenant n°1 Lot n° 7 (Plâtrerie-Faux plafond-Peinture)

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications de matériaux, de plus-values moins-values pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°5 Plâtrerie-Faux plafond-Peinture

La société SBPI a transmis un avenant n°1 d'un montant de **1 079,05 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°1 sur le Lot n°5 Plâtrerie-Faux plafond-Peinture

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_2

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-211802061-20251002-0021025_2-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

DATE D’AFFICHAGE
23 septembre 2025

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERA,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,
Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 18
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 15**

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : Création poste d'adjoint administratif

Vu le code général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité ;
Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

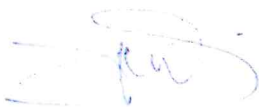
-de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} novembre 2025 :

Un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (35 heures) relevant de la catégorie C.
Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera
fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur
la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

-Accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, 35 heures, à la Mairie

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

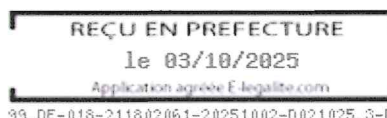


Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_3



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE
23 septembre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERA,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,
Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 18
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 15**

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : Départ en retraite, indemnité

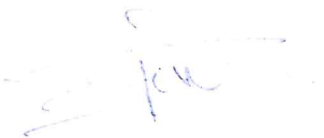
Madame Maryline VERRION fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer à Madame Maryline VERRION,
secrétaire de Mairie, la somme de 1 000,00 € (mille euros) à l'occasion de son départ.

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_4

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com

Page 1 sur 1

99_DE-018-211802061-20251002-D021025_4-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE
23 septembre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERA,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,
Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 18
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 15**

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable du SMIRNE**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable
Présentation de ce rapport élaboré par le SMIRNE.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfecture.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT.

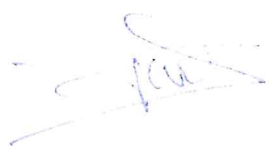
Le Présent rapport est publié et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site communal

Secrétaire de séance
Pascal RENARD

Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025



Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_5

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com

Page 1 sur 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02 octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE
23 septembre 2025

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERA,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN,
Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Françoise JACQUET, Régis MENNESSIER,

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 18
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 15**

Absents : Sébastien CHABOT, Anita GUINARD-AKRECHT, Chrystèl GOND

Absents avec pouvoir : Marie CALURAUD pouvoir Françoise JACQUET
Angélique HUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Olivier de BRIE

Objet de la délibération : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable du CCTHB

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L22244-5 du CGCT, le représentant légal de chaque collectivité présente à son assemblée délibérante un rapport annuel relatif au service de l'Eau Potable, rapport élaboré par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Gille Benoit, Maire, présente le rapport annuel 2024 sur lequel figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la présentation du présent rapport
- Donne tous pouvoirs au Maire pour appliquer l'article susvisé

Secrétaire de séance
Pascal RENARD



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 03 octobre 2025

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 03-10-2025
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 03-10-2025
D 02.10.25_6

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-211802061-20251002-0021025_8-D